



## Problème toiture voisin

-----  
Par Adrien07712

Bonjour,

J'ai un litige avec mon voisin concernant une partie de ma toiture qui se trouve dans son hangar.

Ma maison a environ 100 ans. À l'origine, ma maison et le bâtiment voisin faisaient partie d'une même propriété. J'ai retrouvé un acte notarié indiquant que le mur séparant les deux bâtiments est mitoyen.

Une partie de ma toiture dépasse d'environ 1 mètre dans le hangar voisin. Cette situation existe depuis très longtemps. Il y a 3 ans, j'ai refait ma toiture en remplaçant uniquement les tuiles, les liteaux et les contre-liteaux, sans modifier la forme du toit ni son débord.

Mon voisin a acheté sa propriété il y a environ 6 ans. Aujourd'hui, il souhaite refaire entièrement son hangar et me demande de payer la moitié des travaux, soit environ 5 000 ?.

Son devis comprend :

- \* le retrait des plaques amiante ;
- \* la pose d'une nouvelle couverture ;
- \* le remplacement de plusieurs éléments en bois.

Sur les photos, on peut voir que le mur en bois de son hangar est très ancien et fortement dégradé à plusieurs endroits. Certaines planches sont fendues, déformées ou présentent des espaces importants. Il est possible que de l'eau s'infilte par ces ouvertures, mais je ne sais pas si les dégradations proviennent d'un défaut d'entretien, de l'ancienneté du bâtiment ou d'éventuels débordements de la gouttière lors de fortes pluies.

Mon voisin affirme que lorsque j'ai refait ma toiture il y a 3 ans, j'aurais dû arrêter le toit au niveau du mur mitoyen et que je dois donc participer à la rénovation complète de son hangar.

Mes questions sont les suivantes :

- \* Le fait d'avoir remplacé les tuiles m'obligeait-il à modifier une toiture ancienne existante ?
- \* Mon voisin peut-il m'obliger à supprimer la partie de toiture qui dépasse dans son hangar ?
- \* Peut-il me réclamer la moitié du coût total de la rénovation de son hangar ?
- \* Le fait que les deux bâtiments aient appartenu à la même propriété à l'origine a-t-il une importance juridique ?

Merci d'avance pour vos avis.